

seur ; cette tour a aussi servi de fort pour la protection de l'Hôpital Général. Ce modeste monument nous rappelle les temps héroïques de la Nouvelle-France.

L'Hôpital Général de Québec fut, de 1758 à 1760 surtout, le théâtre de scènes sublimes. C'est dans cette maison historique, dont une notable partie fut autrefois habitée par les Récollets—l'ancien couvent Notre-Dame-des-Anges—que les 12 et 13 juillet 1759, vinrent se réfugier les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu et les Ursulines. Ces saintes femmes quittèrent forcément leurs couvents démolis et brûlés par les bombes anglaises. Dire les souffrances, les anxiétés et le courage de ces religieuses durant tout le siège, notamment le 13 septembre 1759 et le 28 avril 1760. Obligées de donner l'hospitalité à un grand nombre de personnes de la ville, forcées de recevoir chez elles et de soigner les soldats blessés des deux armées ; appelées à héberger un détachement de l'armée anglaise, et, par-dessus tout, être témoins des luttes sanglantes qui se livraient à leurs portes et dont dépendait le sort de leur chère patrie, les Hospitalières et les Ursulines firent preuve d'une grandeur d'âme admirable. Aussi, l'Hôpital Général, témoin de tant de hauts faits, demeure-t-il un endroit de pèlerinage historique cher au cœur canadien-français.

C'est là, également, qu'en 1629, lors du premier siège de Québec, les enfants de saint Ignace reçurent l'hospitalité des disciples de saint François d'Assise.

En terminant cette note, nous croyons devoir recommander aux amis de l'histoire le beau livre intitulé : *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital Général de Québec*. Histoire du Monastère de Notre-Dame des Anges.

### Questions professionnelles

C. M.—« Une institutrice qui est empêchée, par maladie, de perdre quelques jours de classe peut-elle remplacer ces jours par le samedi ? »

Réponse.—Avec la permission des commissaires, oui. Mais rien, dans la loi, ne semble obliger un titulaire de remettre les jours de classe perdus pour raison de maladie sérieuse. L'article 144 des Règlements du Comité catholique se contente de dire : « Lorsqu'un instituteur est empêché de faire sa classe, il doit en avvertir les commissaires ou syndics, d'avance, si possible. »

A. L.—« Dans la livraison de janvier de *L'Enseignement Primaire*, pourquoi, dans la phrase suivante, devons-nous écrire quelques ? »

« Quelques grands hommes qu'ait produits l'antiquité païenne, elle ne peut rien offrir de comparable aux martyrs du christianisme. »

Réponse.—1° Dans cette phrase, quelques est variable parce que « ce mot est adjectif indéfini devant un adjectif qualificatif suivi d'un nom complément ou sujet. » Ici, hommes est complément direct de ait produit. Lorsque le mot quelque est devant un adjectif qualificatif suivi d'un nom attribut, il est adverbe. Exemple : *Quelque grands orateurs que soient Massillon et Fléchier, ils ont des défauts.*

### Pensée

L'espoir de la moisson est dans la semence (1).

CHANOINE BARÈS.

Ne pas laisser marchander l'obéissance. Ne pas gronder longuement, au lieu de châtier rapidement. Ne pas punir d'une manière inégale. Ne pas promettre sans tenir. Ne pas menacer en vain.

(1) « *Spes messis in semine.* »